## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### M. DACOUGNA, DE LA GUYANE FRANÇAISE —STATUT D'IMMIGRANT

*Question nº 124*—**M. Argue:**

1. M. Dacougna, de la Guyane française, qui a cherché à entrer au Canada le 22 septembre 1960, était-il considéré comme un immigrant non authentique ou un non-immigrant?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons?

*Réponse de* **l'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

1 et 2. Ordre a été donné d'expulser M. Dacougna parce que, de l'avis du fonctionnaire chargé des enquêtes spéciales, ce n'était pas un non-immigrant de bonne foi. (Voir article 5 *p*) de la loi sur l'immigration.) Au moment de son arrivée au Canada, il ne possédait pas les moyens nécessaires pour subvenir à ses besoins pendant plus de quelques jours. Il a donné plusieurs raisons différentes pour venir au Canada, dont l'une était son intention d'y suivre un traitement médical, sans toutefois disposer de fonds suffisants, et une autre qu'il se proposait d'épouser une résidente du Canada. Il ne connaissait sa fiancée que par correspondance. Deux demandes antérieures d'admission permanente au Canada avaient été rejetées, pour la raison qu'il ne rentrait pas dans les catégories d'immigrants dont l'admission est autorisée par la loi sur l'immigration et ses règlements. D'après le témoignage déposé lors de l'enquête, le fonctionnaire chargé des enquêtes spéciales en est venu à conclure que si l'on permettait à M. Dacougna d'entrer provisoirement au Canada, il chercherait à y rester de façon permanente. Pour ces raisons, et parce que M. Dacougna n'était pas, de l'avis du fonctionnaire chargé des enquêtes spéciales, un non-immigrant de bonne foi, ordre a été donné de l'expulser.

### SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT—DEMANDEURS NON PLACÉS

*Question nº 143*—**M. McIlraith:**

A la date la plus récente pour laquelle on possède des renseignements, combien de demandeurs d'emploi non placés étaient inscrits au Service national de placement de chacune des villes ci-après: Sydney (N.-É.), Halifax (N.-É.), Saint-Jean (N.-B.), Montréal (P.Q.), Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Calgary (Alb.), Winnipeg (Man.), Port-Arthur et Fort-William (Ont.), Toronto (Ont.), Hamilton (Ont.), Windsor (Ont.)?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

Nombre de personnes inscrites comme cherchant de l'emploi aux bureaux locaux du Service de placement le 16 mars 1961.

| Bureau local | Nombre de personnes inscrites |
|---|---|
| Sydney (N.-É.) | 6,888 |
| Halifax (N.-É.) | 9,976 |
| Saint-Jean (N.-B.) | 3,586 |
| Montréal (Qué.) | 90,646 |
| Vancouver (C.-B.) | 37,763 |
| Edmonton (Alb.) | 21,187 |
| Calgary (Alb.) | 13,467 |
| Winnipeg (Man.) | 28,613 |
| Port-Arthur (Ont.) | 6,422 |
| Fort-William (Ont.) | 4,248 |
| Toronto (Ont.) | 65,339 |
| Hamilton (Ont.) | 20,806 |
| Windsor (Ont.) | 11,976 |

### LE NATIONAL CANADIEN—AMÉNAGEMENT DE GARES DE TRIAGE À COMMANDE ÉLECTRONIQUE

*Question nº 145*—**M. Badanai:**

1. Combien de gares de triage à commande électronique le National-Canadien est-il en voie d'aménager?

2. A quels endroits ces gares sont-elles situées?

3. Quel est le coût de chacune de ces gares?

4. Quel sera le nombre d'employés mis à pied par suite de l'aménagement de ces gares?

*Réponse de* **l'hon. Léon Balcer (ministre des Transports):**

La Direction du National-Canadien nous informe de ce qui suit:

1. Quatre.

2 et 3:

| Endroit | Coût estimatif (en millions de dollars) |
|---|---|
| Moncton | $15.0 (y compris l'atelier pour diesels) |
| Montréal | $32.2 (y compris l'atelier pour diesels) |
| Toronto | $43.0 (y compris l'atelier pour diesels et le hangar à marchandises projeté) |
| Winnipeg | $24.2 (y compris l'atelier pour diesels) |

4. Les cours de triage sont aménagées de façon à donner un service plus rapide et meilleur aux clients grâce à des opérations plus efficaces visant à accroître le volume du trafic ferroviaire, ce qui, naturellement, maintiendra ou augmentera les emplois. A mesure que l'aménagement de chaque cour tire à sa fin, les chefs et contremaîtres de cour, les agents de manœuvre et les employés de bureau reçoivent la formation nécessaire pour les nouveaux métiers requis.